



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INONDATIONS : ORGANISATION DE NOUVELLES PERMANENCES « RECONSTRUCTION » RÉALISÉES PAR LES SERVICES DE L'ÉTAT

Arras, le 4 avril 2024

Depuis le mois de janvier, la région Hauts-de-France, les services de l'État et France Assureurs organisent conjointement des permanences à destination des sinistrés pour accélérer la réalisation des expertises et le versement des indemnités.

Afin d'aider encore davantage les habitants touchés par les inondations et de faciliter toujours plus leurs démarches, le préfet du Pas-de-Calais a souhaité mettre en place de nouvelles permanences répondant à d'autres problématiques pouvant être rencontrées par les sinistrés : mise en œuvre de protection individuelle des habitations (diagnostics, batardeaux, etc), acquisition d'habitation dans le cadre du Fonds Barnier, prise en charge des relogements, etc.

3 de ces permanences réalisées par Jean-François Raffy, sous-préfet en charge de la reconstruction, accompagné par des agents de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) et de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Pas-de-Calais se sont déjà déroulées à Andres, Ardres et Recques-sur-Hem.

De nouvelles permanences se tiendront aux dates suivantes :

- Polincove : le 10 avril 2024 de 9h30 à 12h à la mairie (180 rue de la mairie, 62 370, Polincove) ;
- Aire-sur-la-Lys : le 10 avril 2024 de 14h30 à 18h au pôle social cantonal (33 rue de Saint-Omer, 62 120, Aire-sur-la-Lys) ;
- Neuville-sous-Montreuil : le 11 avril 2024 de 14h30 à 18h à la maison des associations (2 Rue Albert Leroy, 62 170, Neuville-sous-Montreuil) ;
- Longvilliers : le 16 avril 2024 de 9h30 à 12h à la mairie (rue de Tateville, 62 630, Longvilliers) ;
- Beussent : le 16 avril 2024 de 14h à 18h à la mairie (8 place de la mairie, 62 170, Beussent) ;
- Arques : le 19 avril de 15h30 à 18h à la mairie (place Roger Salengro, 62 510, Arques).


Les permanences sont accessibles aux personnes sinistrées résidant dans la commune ainsi qu'à celles résidant dans les communes avoisinantes.

Ces permanences spécifiques ne remplacent pas les permanences dédiées aux questions assurantielles organisées avec la Région Hauts-de-France et France Assureurs, mais interviennent en complément pour répondre à des questions qui se multiplient sur le fonds Barnier.

Pour rappel, toutes les informations et les contacts utiles aux sinistrés sont détaillés au sein d'un dossier dédié mis en ligne sur le site internet des services de l'État dans le département : <https://www.pas-de-calais.gouv.fr/Actualites/Actualites/Gestion-des-consequences-des-inondations-et-reconstruction>

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr

 www.pas-de-calais.gouv.fr

 @prefetpasdecals

 @prefet62